



RÉSOLUTION 9 SOAP/08/ 2018

RÉSOLUTION SUR LA PRÉVENTION ET LA RÉPRESSION DE LA VIOLENCE SEXUELLE CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS DANS LES PAYS MEMBRES DE LA CIRGL

NEUVIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FORUM DES PARLEMENTS DES PAYS MEMBRES DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS (FP-CIRGL)

- **Considérant** les dispositions des articles 4 et 22, paragraphe 1 du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, signé à Nairobi le 15 décembre 2006;
- **considérant** les dispositions des articles 2 et 6 de l'accord interparlementaire instituant le Forum des Parlements des Pays membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs, signée à Kigali (Rwanda) le 4 décembre 2008;
- **Notant** l'opérationnalisation de la «Commission Femmes, Enfants et Personnes Vulnérables» du 21 au 22 août 2018 à Nairobi, République du Kenya et l'élection du bureau:
 - Président: République du Congo - Hon. Avanke Tsatsa Lekoundzou.
 - Vice-président: République Centrafricaine - Hon. Lambert Akovourou.
 - Rapporteur: République du Kenya - Hon - Sylvia Kasanga.
- **Tenant compte** de la nécessité de mettre en œuvre le «Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs» et le «Protocole sur la prévention et la répression de la violence sexuelle et basées sur le genre dans la région des Grands Lacs»;
- **Reconnaissant** qu'en termes généraux, le Protocole vise à prévenir, réprimer et protéger les personnes vulnérables, en particulier les femmes, les enfants et les personnes vivant avec handicap;
- **Reconnaissant** les efforts déployés par les États Membres pour adopter le Protocole sur la répression et la prévention de la violence sexuelle sexuelle en adoptant des lois et en créant des institutions pour y faire face.

Faites les résolutions suivantes:

1. **Encourager** les gouvernements nationaux à donner la priorité à la mise en œuvre du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région

des Grands Lacs ", du" Protocole sur la suppression et la prévention de la violence sexuelle et sexiste dans la région des Grands Lacs "et du" Déclaration de Kampala sur la violence sexuelle sexiste »dans les États membres de la CIRGL;

2. **Encourager** davantage les gouvernements nationaux à lancer des activités visant à sensibiliser le public, à faire campagne contre les lois et les coutumes ayant des conséquences néfastes sur les droits, la santé et la sécurité des femmes et des filles;
3. **Réaffirmons** notre détermination, en tant que parlementaires, à soutenir les mécanismes mis en place au niveau national pour prévenir et combattre la violence sexuelle basée sur le genre, à l'égard des femmes et des enfants;
4. **Reconnaître** que la violence sexuelle sexiste est répandue dans les États membres de la CIRGL tant en temps de guerre que de paix;
5. **Reconnaître** en outre qu'en tant que parlementaires, il est nécessaire de plaider pour des ressources permettant aux institutions de découvrir les causes profondes de la violence sexuelle et sexiste et de les traiter en conséquence;
6. **Notons** l'importance de la mobilisation des parlements respectifs pour soutenir les travaux de la CIRGL - Centre régional de formation sur la violence sexuelle et sexiste basée à Kampala, en République d'Ouganda;
7. **S'engager** à collaborer avec le Forum des parlements et le Centre régional de formation CIRGL - en organisant des réunions de sensibilisation régulières à l'intention des parlementaires sur la violence sexuelle et sexiste;
8. **S'engager** davantage à travailler avec les ministères chargés de la problématique hommes-femmes, des enfants et des personnes vulnérables afin de s'appuyer sur une base de données complète sur les cas de violences sexuelles et de violence
9. **Encourager** les parlements nationaux à mettre en place un réseau de parlementaires chargés de plaider en faveur de la prévention, de la sanction pénale et de la réhabilitation des violences sexuelles et sexistes;
10. **Encourager** les parlements nationaux à surveiller l'application des lois relatives aux sexuelles et basées sur le genre dans les États membres afin de les promulguer rapidement et de les incarner.

6 décembre 2018

Honorable NGON-BABA Laurent

Président du FP-CIRGL